

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mars 2011.**

Viabilisation du terrain des logements locatifs – résultats de la consultation :

Après présentation du résultat de la consultation concernant les travaux de viabilisation du terrain d'emprise des 9 logements locatifs et l'aménagement du virage près de l'école publique, le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises :

	Viabilisation terrain locatifs	Aménagement du virage
Lot 1 – Terrassement voirie	Entreprise STPO – 82 024.50	Entrepr STPO – 22 915.00
Lot 2 – Assainissement EP-EU	Entreprise STPO – 33 391.00	
Lot 3 – Réseaux Souples	Entrepr ETDE – 21 252.50	
Lot 4 – Espaces Verts	Entrepr LAMBERT PAYSAGES - 11 067.30	Entrepr LAMBERT PAYSAGES – 153.15 €
TOTAL HT	147 735.30	23 068.15

Programme de voirie 2011 – résultats de la consultation :

Après présentation du résultat concernant les travaux de voirie –programme 2011-, le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise Jean-Yves GALLE – pour un montant de 58 285.75 € HT, options comprises.

Aménagement du virage près de l'école publique et création de parkings rue du Grand Jardin – Demande de subvention

Après présentation par le Maire de cette opération, le conseil municipal adopte le plan de financement et sollicite une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Balayeuse – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau :

Le conseil municipal décide l'acquisition de brosses rotatives pour la balayeuse et sollicite de l'Agence de l'eau l'octroi d'une subvention dans le cadre des actions en faveur du désherbage alternatif et de la préservation de la qualité de l'eau.

Fonctionnement informatique de la bibliothèque :

Le conseil municipal prend connaissance du principe de cession à Fougères Communauté de l'ordinateur mis à disposition de l'animatrice. Les modalités seront à examiner avec Fougères Communauté.

Questions diverses :

Le Conseil municipal décide le principe d'acquérir un défibrillateur. Les modalités de mise en place restent à définir.

Le Maire donne connaissance du bilan 2010 de la station d'épuration fourni par la SAUR.

Le Maire informe des données fournies par Gaz de France relatives aux consommations 2010 de gaz des bâtiments communaux.